

prix. Si l'on compte ce qu'il faut payer pour se rendre à l'hôpital, il est tout aussi avantageux d'aller voir un médecin ordinaire, si vous comprenez ce que je veux dire.

Nous avons préconisé pendant plusieurs années qu'on devrait donner des cartes aux veuves bénéficiaires des allocations de sorte que lorsqu'elles doivent aller à l'hôpital elles puissent présenter leurs cartes et être admises au dispensaire sans aucune difficulté.

Je pense que ce point a été étudiée avec une de mes collègues de l'Ontario et cette disposition s'applique maintenant à deux villes principales. Je sais qu'il y a des difficultés à surmonter en ce qui concerne le bien-être social, mais nous sommes tous ici pour essayer de trouver la solution à ce problème.

D'autre part nous contribuons au régime d'hospitalisation d'Ontario à titre de veuves et de pensionnaires de vieillesse. Les provinces ne nous l'accordent pas gratuitement. Je parle en mon nom personnel, d'après ma propre expérience, et non au nom d'une association quelconque. Nous devons verser \$25 par année. À moins que le médecin ne demande qu'on nous permette d'être admises à l'hôpital, on ne reçoit aucune prestation.

Si nous devons subir des radiographies ou d'autres examens de ce genre, il faut aller à l'hôpital, mais c'est une clinique de l'extérieur qui nous donne les radiographies pour lesquelles nous devons payer. Nous désirons donc obtenir qu'on ecquite ces frais, et je vais essayer de vous expliquer ce point.

Dans la province de Québec, — cela a existé jusqu'à il y a quelques années, et continue d'exister, — si on désire aller à l'hôpital en alléguant qu'on n'est pas en mesure de payer les frais, on nous demande le nom de notre beau-frère et de notre beau-père ou du père de notre beau-père et quelqu'un doit acquitter la facture avant qu'on nous permette de quitter l'hôpital.

Dans la province de Québec on demande le nom de notre gendre. À Toronto, j'ai dû à une occasion verser des frais considérables. J'ai demandé à une amie si on appliquerait la même procédure à Toront advenant que je doive y être hospitalisée, c'est-à-dire si on enquêterait sur mon gendre. Pas sur mon gendre, m'a-t-ell répondu, mais si j'avais un fils c'est lui qui serait tenu responsable de mon compte d'hôpital.

Voilà pourquoi nous demandons que nos familles ne soient pas pénalisées. J'ai soulevé ce point la dernière fois que j'ai comparu devant le Comité. J'ai parlé franchement à un M. Good de Vancouver et il m'a dit que nous n'étions pas très reconnaissantes envers le gouvernement de nous avoir accordé cette augmentation. étant donné que nous recevions \$60 par mois.

J'avais également présenté une facture de mon gendre qui était menacé d'incarcération s'il ne payait pas \$340 pour acquitter le compte de sa belle-mère qui avait été hospitalisée.

J'ai demandé au député quelle serait sa réaction si son beau-père ou sa belle-mère demeuraient avec lui. Vous ne pourriez y arriver même avec vos traitements élevés. Vos beau-parents ne peuvent s'attendre é ce que vous acquittiez leurs cmoptes d'hôpitaux. Si on ne peut y arriver nous-mêmes pourquoi nos familles devraient-elles être pénalisées à ce sujet?

Le gouvernement nous a accordé cette allocation, et devrait nous l'accorder sans pénaliser nos familles.